lever.

Law

Feedback from: Conseil supérieur du notariat

Feedback reference

F548663

Submitted on

02 September 2020

Submitted by

Pierre-Luc VERVANDIER

User type

Other

Organisation

Conseil supérieur du notariat

Organisation size

Medium (50 to 249 employees)

Transparency register number

 $04981716394-32 \\ \underline{(http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=04981716394-32 \\ \underline{(http://ec.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyi$

Country of origin

France

Initiative

EU digital ID scheme for online transactions across Europe (/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12528-EU-digital-ID-scheme-for-online-transactions-across-Europe en)

Les 15.000 notaires de France et leurs collaborateurs utilisent au quotidien des services d'e-identité et d'e-signature qualifiés ce qui fait du notariat français un des principaux utilisateurs au niveau national de ces technologies. Ainsi, le Conseil supérieur du notariat est particulièrement concerné par la révision du règlement e-IDAS et souhaite pouvoir être entendu par les services de la Commission européenne lors de leurs travaux préparatoires.

Le document intitulé "Inception Impact Assessment - Revision of the eIDAS Regulation – European Digital Identity (EUid)" propose trois options.

L'option 1 nous semble peu ambitieuse au regard des enjeux du moment et l'option 3 particulièrement lourde à mettre en place alors qu'il convient d'avancer rapidement sur le déploiement de ces technologies. Afin de pouvoir dresser des actes authentiques à distance en visioconférence, les notaires de France ont besoin de s'appuyer sur des outils d'e-identité déployés à très grande échelle. Par ailleurs, pour des raisons de cohérence administrative et de bon fonctionnement des Etats membres, il nous parait essentiel de laisser intégralement aux autorités nationales la fonction de délivrer des titres d'identité qu'ils soient numériques ou sur supports physiques.

L'option 2 attire toute notre attention. Il nous semble important que les outils d'e-identité puissent être plus facilement complétés par des attributs de qualités. Les attributs ne devraient pas être directement attachés à l'outil d'e-identité mais mis à disposition sur des serveurs nationaux.

Ainsi par exemple, pour une personne physique disposant de plusieurs qualités : citoyen, notaire, maire, président d'une association sans but lucratif, etc. les attributs stockés sur un serveur national pourraient permettre d'agir et d'être reconnu comme tel sur différents services en ligne, en fonction des activités réalisées sans pour autant à avoir à disposer de plusieurs outils d'e-identité.

La gestion par des autorités nationales des attributs de qualité nous parait être, à la fois, le bon échelon de proximité avec l'usager et le bon échelon d'interaction au niveau européen. Il leur reviendrait les rôles de qualifier techniquement les personnes physiques ET de déterminer qui a le droit de lire les attributs. Ainsi, par exemple, un éventuel attribut de qualité indiquant qu'une personne est placée sous un régime de protection ne pourrait être lu que par une liste restreinte d'acteurs : tribunaux, notaires, banques, etc.

La Commission européenne devrait aussi proposer des mesures afin de renforcer la standardisation des certificats de qualité afin de rendre plus facile les qualifications dans les différents Etats membres et la lecture des certificats.

Enfin, il nous parait important que la Commission européenne stimule le marché des outils de fourniture de services de confiance afin qu'il y ait plus de créativité en Europe mais également davantage de concurrence entre les acteurs.

Report an issue with this feedback <u>(/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12528-EU-digital-ID-scheme-for-online-transactions-across-Europe/F548663/report_en)</u>

All feedback

The views and opinions expressed here are entirely those of the author(s) and do not reflect the official opinion of the European Commission. The Commission cannot guarantee the accuracy of the information contained in them. Neither the Commission, nor any person acting on the Commission's behalf, may be held responsible for the content or the information posted here. Views and opinions that violate the Commission's feedback rules will be removed from the site.